



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2025-12 du 12 Novembre 2025

Décret Impérial portant création
de la manufacture impériale d'armement
N° 2025-12 du 12 novembre 2025

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu la liste des Armes de Destructions Vachement Massives établies par M. le Ministre de la Guerre

Considérant la situation géopolitique actuelle, présentant de nombreux périls pour la sécurité du Monde et de l'Empire,

Considérant qu'il convient donc de doter l'Armée Impériale des moyens nécessaires en armement permettant de restaurer le calme de toute nation qui viendrait à être belliqueuse vis-à-vis de l'Empire,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

Il est institué une manufacture nationale d'armement, chargé de concevoir et de fabriquer les outils

nécessaires à la défense nationale, laquelle sera désignée ainsi :

Manufacture d'Armes Balistiques Impériale Très Efficace.

Article 2

La MABITE est placée sous l'autorité conjointe du Connétable de l'Empire et de M. Le Ministre de la Guerre et est dirigée par délégation par M. l'adjudant-Général LEVIEUX.

Article 3

L'Enseigne de MABITE est fixé comme suit :

Article 4

La MABITE conçoit et fabrique les Armes de Destructions Vachement Massives nécessaire à la défense nationale (patator, lance-pierre, boules odorantes, fluide glacial, poil à gratter, regard noir, invectives blessantes, sous-entendus vicelards, mépris impérial).

L'Empereur de la Basse Chesnaie

Frank-Marc